

## COMMUNIQUÉ – REHAUSSEMENT SALARIAL

Chère, cher collègue,

**Objet : Conditions de travail et rémunération des psychologues**

**L'Association des psychologues du Québec rencontre les représentants du MSSS**

Comme nous vous le mentionnions dans un récent communiqué, nous avons eu l'opportunité à l'automne de rencontrer personnellement le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Yves Bolduc, de même que le docteur André Delorme, directeur de la santé mentale au MSSS. Nous avons également, conjointement avec l'APTS, rappelé à la Ministre Michelle Courchesne, présidente du Conseil du trésor, la nécessité d'un rehaussement substantiel de la rémunération des psychologues pour contrecarrer les effets néfastes d'une rémunération inadéquate sur les services publics de psychologie.

En décembre, nous avons également demandé à rencontrer le sous-ministre adjoint, Michel Delamarre, responsable des ressources humaines au MSSS, pour entamer des discussions officielles avec le Ministère sur la rémunération et les conditions de travail des psychologues. Une première rencontre a eu lieu mercredi, le 19 janvier, avec deux directeurs délégués par le sous-ministre pour une première étape de travail.

Durant cette rencontre, nous avons de nouveau démontré que la rémunération des psychologues dans le réseau public n'est pas à la hauteur du marché global d'emploi, lequel est composé à la fois du secteur public et du secteur privé. À preuve, un autre organisme gouvernemental, la CSST, a dû ajuster sa rémunération à 86,60 \$ (Projet de règlement publié dans la Gazette officielle du Québec) pour que les psychologues acceptent de prendre leurs clients. Une partie donc du gouvernement reconnaît la valeur économique des psychologues dans le marché.

Nous avons sous la main des données récentes documentant une pénurie beaucoup plus grande pour notre profession que pour les autres titres d'emploi du réseau. Selon les chiffres du ministère, notre profession est la plus vulnérable au calcul des postes vacants. Actuellement, 128 postes seraient vacants, soit l'équivalent de 6.2% des effectifs au 31 mars 2008 (comparativement à 3.3% chez les travailleurs sociaux). Et d'ici 5 ans, c'est une perte de 14,4% des effectifs que nous devrions observer. Et, fait plus troublant, « *On estime que 1 144 psychologues pourront quitter le réseau de la santé et des services sociaux au cours des quinze prochaines années, soit 56% de l'effectif au 31 mars 2008.* » (1)

Il faut également comprendre le « timing » actuel du Ministère qui est impliqué dans la finalisation des derniers textes des nouvelles conventions et ententes du secteur public. Dès que les travaux seront terminés, d'ici quelques semaines, les comités et groupes de travail spécifiques (main-d'œuvre, conditions de travail) vont se mettre à l'œuvre. L'APQ pourra apporter une plus valeur au dossier pour traiter également des conditions de travail et salariales des psychologues, en lien avec les besoins émergents dans d'autres secteurs d'activités.

**LES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE NOUS ONT CLAIREMENT INDIQUÉ QUE LA PROBLÉMATIQUE DES PSYCHOLOGUES SERA ABORDÉE RAPIDEMENT. EN FAIT, ILS RECONNAISSENT QUE LA PRESSION PROVENANT DU SECTEUR PRIVÉ SUR LA RÉMUNÉRATION DES PSYCHOLOGUES EST LE FACTEUR CLÉ DU RECRUTEMENT ET DE LA RÉTENTION.**

Puisque nous sommes en discussion avec le Ministère, nous ne pouvons pas nous permettre à ce moment-ci d'exercer des moyens de pression additionnels : nous devons attendre d'avoir des réponses claires, soit d'ici quelques semaines, au maximum. L'Association a expliqué qu'elle était consciente des impacts du boycott des stages enclenché par les chefs de service en milieu hospitalier et que nous étions préoccupés par les conséquences futures sur les étudiants.

Par ailleurs, il faut garder en tête que la reconnaissance du rôle et du travail des psychologues est au cœur de la crise que nous vivons actuellement. **À CET ÉGARD, NOUS AVONS CONVENU D'UNE RENCONTRE SOUS PEU AVEC LE DIRECTEUR DE LA SANTÉ MENTALE AU MSSS AFIN D'ENTAMER DES ÉCHANGES SUR LE RÔLE ET LA PARTICIPATION ATTENDUS DES PSYCHOLOGUES DANS LA MISE EN PLACE DU PLAN DE SANTÉ MENTALE 2010-2015.** Évidemment, l'accès aux services des psychologues est un point majeur.

Nous avons rappelé au Ministère la nécessité d'un signal clair d'ici peu. Les représentants du ministère se sont engagés à nous faire rapport d'ici deux semaines. La mobilisation des psychologues doit se poursuivre.

Charles Roy, président

Pascale Doucet, responsable du Comité du rehaussement salarial

---

(1) Ministère de la santé et des services sociaux. *Portrait de la main-d'œuvre dans le secteur des services sociaux*. Charles Madet, Direction de l'analyse et du soutien informationnel. Octobre 2009. P. 19.